

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-356/SG/1IAM portant création de la Commission fixant les tarifs d'impression a pression et d'affichage des documents de propagation electoral.

n° 75-356/SG/1IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

18 février 1975

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro

10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Pour Vélection partielle à la Chambre des Députés du Territoire francais des Afars et des Issas du 23 mars, la liste des bureaux de vote est fixée, dans la deuxième section du District de Djibouti, comme suit: DISTRICT DE DJIBOUTI Deuxième section

n° 7	Maison du Combattant Bureau n° 6	C.E.S. de Boulaos Bureau
Bureau n° 8	C.E.S. de Boulaos Bureau n° 7 bis	Ecole du Quartier 6-T
5 Bureau n° 10	Ecole du Quartier 6-II Bureau n° 9	Ecole du Quartier
Arhiba-I Bureau n° 15	Ecole Lotissement du Stade Bureau_n 11	Ecole
	Ecole Arhiba-II Bureau n° 16	Ecole Arhiba-III